

— Pour répondre comme tu le fais, finit par lui dire le juge, il faut que tu sois ivre ou fou !

— Je ne puis être ivre, car je suis à jeun, et quant à la folie que vous trouvez en moi, je ne puis vous répondre : Jésus-Christ fut traité de fou par Hérode.

— Malheureux ! ton entêtement te fera périr !

Et Jamot fut définitivement condamné à mort, non comme ecclésiastique, mais comme cultivateur, les juges dissimulant ainsi leur haine pour la religion, Le moment venu, on proposa à Jamot de monter dans la charrette. Il refusa :

— Puisque, dit-il, Jésus-Christ a porté lui-même sa croix jusqu'au Calvaire, je puis bien aller à pied au lieu du martyre.

Jamot avait 23 ans.

*
**

Comme lui, Orain, sous-diacre du diocèse de Nantes, était resté paisible, chez lui, à Cambon, en attendant qu'une ère plus tranquille lui permit de se vouer sans préoccupations à la vie religieuse. Et c'est à Cambon qu'on vint l'arrêter. En même temps que lui, les révolutionnaires prirent un prêtre du pays et les conduisirent tous deux à Savenay où ils furent traduits devant la Commission. Comme Orain était jeune, d'une grande taille, d'une belle stature et d'une agréable physiologie, les juges lui proposèrent de le sauver à condition qu'il entrât dans l'armée républicaine. Mais il leur répondit :

— Mon cœur est demeuré fidèle et mes mains sont restées pures ; j'aime mieux mourir que de me départir de cette fidélité et de cette exemption de souillure.

Orain fut donc condamné à être fusillé comme " brigand de la Vendée ". Durant qu'il était conduit au supplice avec son compagnon, les soldats ne cessèrent insultes et menaces. Eux, dédaigneux de leurs ennemis, chantaient le *Miserere* et le *Libera me, Domine*. Avant de périr, Orain demanda au prêtre l'absolution. Puis tous deux se mirent côte à côte, et ils tombèrent ensemble sous le plomb des assassins. On raconte que